

Abdelkader Zoukh condamné à 4 ans de prison ferme

● Affaire du foncier touristique à Skikda : 12 ans requis contre Ouyahia et Ghoul

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Rebrab dément avoir réalisé un bénéfice de 3,3 milliards de dollars en 2020

Cevital conteste le classement Forbes

Page 3

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 5261 - Mercredi 30 décembre 2020 - Prix : 10 DA

Le ministre de l'Agriculture : «Situer les responsabilités de tout un chacun»

Blé importé impropre à la consommation : des mesures judiciaires ont été prises

Page 2

Après l'année du virus, celle du vaccin ?

Par Mohamed Habili

Q u'une année s'achève et qu'une autre prenne sa place comme c'est la règle ne dépendra cette fois-ci ni du calendrier, ni de la mécanique céleste, ni de la volonté collective des hommes, mais bien des performances des vaccins élaborés en un temps record contre le Covid-19 par différents laboratoires nationaux et internationaux. S'ils parviennent dans un premier temps au moins à briser son élan, qui n'a fait que se renforcer jusque-là, puis dans un second à le faire reculer, en attendant de le forcer à se replier sur la jungle d'où il avait échappé par la faute de quelque apprenti sorcier, alors il y aura une année nouvelle qui naturellement s'appellera 2021. Si au contraire il s'avère dès les premiers mois de celle-ci que l'expansion du virus et ses méfaits restent sur leur lancée, quand bien même la vaccination n'aurait pas été complètement inutile, alors la nouvelle année ne sera pas nouvelle pour de bon, par le contenu en tout cas, mais bien le doublement de celle qu'elle est censée faire basculer dans le passé. Si tel était effectivement le cas, on dirait quelque temps plus tard les années du virus, ou les deux années du virus, en donnant nécessairement la priorité à celle ayant vu l'apparition et le développement de la maladie. De sorte que 2021, qui déjà sans rien, et en particulier sans pandémie, aurait tendance à faire pâle figure devant un chiffre gonflé à bloc comme l'est 2020, serait une sorte d'année perdue.

Suite en page 3

Le ministre de l'Emploi et de la Sécurité sociale annonce de nouvelles décisions

En janvier, remboursement des tests et indemnisation des travailleurs



Ph/D. R.

Le ministre a annoncé, hier, l'intégration de quelque 365 000 personnes titulaires de contrats préemploi durant les deux ans à venir, le remboursement des tests de dépistage du coronavirus qui débutera le mois prochain, l'indemnisation de 56 000 travailleurs qui n'ont pas reçu leurs salaires ou ont perdu leur emploi en raison de l'épidémie de coronavirus ainsi que la levée du gel sur 75 000 postes vacants.

Page 3

Cueille à Bouira

Les paysans retrouvent le chemin des oliveraies

Page 4

Leurs enfants ont quitté le pays par la côte Ouest de Béjaïa

Des familles de harraga dans l'angoisse

Page 16

Le ministre de l'Agriculture : «Situer les responsabilités de tout un chacun»

Blé importé impropre à la consommation : des mesures judiciaires ont été prises

■ Des mesures judiciaires et d'autres attendent d'être prises pour situer les responsabilités de tout un chacun, tant au niveau local qu'international, dans le dossier du blé impropre à la consommation importé par l'Office interprofessionnel des céréales (Oaic), annonce le ministre de l'Agriculture, Hamid Hamdani.

Par Louisa Ait Ramdane

Commentant les importations par l'Oaic de quantités de blé impropre à la consommation, lesquelles ont précipité le licenciement de son P-DG, le ministre de l'Agriculture annonce qu'après cette décision des mesures judiciaires ont été prises pour situer les responsabilités et que les fournisseurs peuvent être tenus pour responsables, comme stipulé dans le cahier des charges.

D'autre part, le ministre de l'Agriculture a relevé que les offices interprofessionnels ont été créés initialement pour servir d'appui à la production et à la gestion des produits agricoles stratégiques, en particulier des productions céréalière et laitière, ont failli dans leur mission.

Les offices chargés d'accompagner le développement de dif-

férentes branches du secteur se sont reconvertis en centrales d'achat, a indiqué Hamid Hamdani, invité de la rédaction de la Chaîne 3, de la Radio nationale. Ce qui a amené les pouvoirs publics à les remettre en cause et à examiner l'opportunité de créer une Autorité de régulation de l'approvisionnement des produits de large consommation soutenus par l'Etat, a-t-il ajouté. Cette autorité, dont il annonce la création incessamment, aura pour tâche de s'occuper de la stabilisation du marché local, en plus des missions de suivi du marché mondial des produits tirés de l'agriculture et de l'élaboration d'un modèle national de consommation. Pour le ministre de l'Agriculture, compte tenu de la dépendance criante de certaines productions agricoles stratégique vis-à-vis de l'étranger, notamment les produits laitiers et céréalières dont les importations annuelles nécessitent 1,3 et 1,2 milliard de dollars, «il va falloir changer de fusil d'épaule». Cela peut se réaliser, a-t-il soutenu, en développant les énormes potentialités agricoles que recèlent les zones sahariennes, un programme d'envergure que va être chargé de piloter l'Office de l'agriculture saharienne, sur le point d'être opérationnel. L'invité de la rédaction a signalé, à cet effet, qu'un système de télédétection a déjà mis en évidence d'importantes superficies pouvant être réservées au développement de la



Le ministre de l'Agriculture, Hamid Hamdani

la céréaliculture dans ces zones, ainsi que les quantités d'eau pouvant contribuer à son épanouissement.

Citant, à titre d'exemple, les expériences agricoles entreprises ainsi que les résultats obtenus, par des investisseurs privés dans cette partie saharienne, celle du maïs, en particulier, le ministre de l'Agriculture a indiqué qu'à partir d'une production étalée sur 79 hectares, pendant une année, cette superficie est rapidement passée à 10 000 hectares. Pour une fois, a-t-il poursuivi, ont été pris en charge tous les aspects relatifs aux

débouchés des produits récoltés par ces investisseurs, leur transport, leur réception et leur traitement. S'agissant de l'importation de cette céréale, il rappelle qu'elle nécessite, chaque année, une enveloppe de 800 millions de

dollars pour des besoins nationaux évalués à 4 millions de tonnes, ajoutant qu'en augmentant sa production, il est possible, à court terme, de couvrir 40 % de la demande intérieure.

L. A. R.

Hemdani : faciliter l'accès des agriculteurs aux crédits bancaires

LE MINISTRE de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhamid Hemdani, a réitéré, mardi à Alger, l'engagement de son département à faciliter davantage l'accès des agriculteurs aux crédits bancaires, notamment à travers les conventions entre son département et la Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR).

«L'accord signé récemment avec la BADR relatif au crédit saisonnier R'fig et au crédit d'investissement Ettahadi en est une preuve, car il devrait permettre aux agriculteurs de contracter des emprunts bancaires en un laps de temps très court, notamment pour le crédit saisonnier, du fait que les traitements des dossiers se font en l'espace de 15 jours», a assuré M. Hemdani sur les ondes de la Radio nationale. A ce propos, il a annoncé que 95 % des demandes de financement adressées à cette banque publique ont été approuvées. Outre l'aide financière aux agriculteurs et aux éleveurs, le ministre a évoqué certaines mesures en cours pour augmenter la production nationale, en particulier pour les filières stratégiques telles les céréales. «Nous préparons la campagne labours-semailles et mobilisons tous les moyens pour optimiser les rendements, d'autant que la récolte céréalière s'annonce prometteuse avec les averses continues», s'est-il réjoui tout en insistant sur le respect de l'itinéraire technique et l'irrigation d'appoint.

H. Y.

Corruption

Abdelkader Zoukh condamné à 4 ans de prison ferme

Le tribunal de première instance de Tipasa a condamné, hier, à 4 ans de prison ferme, l'ancien wali d'Alger, Abdelkader Zoukh, poursuivi dans des affaires de corruption, à savoir l'octroi d'indus avantages et abus de fonction en faveur de Ali Haddad.

Une amende d'un million de dinars algériens a été prononcée par le même tribunal contre Abdelkader Zoukh, déjà condamné à la prison ferme dans deux autres affaires et interdit de postuler à un poste de responsabilité au sein de l'Etat ou à un poste politique pendant 3 ans après l'expiration de sa peine. Lors de l'audience du 8 décembre, le parquet avait requis une peine de 10 ans de prison ferme, assortie d'une amende d'un million pour abus de fonction et octroi d'indus privilèges en faveur d'Ali Haddad qui a comparu en tant que témoin. Les faits reprochés à l'ex-wali d'Alger ont causé d'énormes pertes en termes de foncier agricole, industriel et touristique ainsi qu'au Trésor public,

en témoignent les enquêtes menées par l'Inspection générale des finances qui font état d'infractions flagrantes à la loi et aux dispositions légales réglementant les domaines de l'Etat, dans neuf dossiers d'investissement dans des projets «fictifs» non réalisés par Ali Haddad. Lors de ce procès, le juge a interrogé Zoukh sur les privilèges «douteux» octroyés à Ali Haddad, en tant que personne morale, ou propriétaire d'un groupe de travaux publics et d'autres entreprises d'investissement, notamment ceux concernant des assiettes foncières situées à Alger, des privilèges indûment octroyés à travers la délivrance de contrats de concession en infraction avec la loi, selon l'expertise de l'Inspection générale des finances. Il s'agit, entre autres, d'une assiette de plus de 39 300 m² dans la zone de Oued Semar, pour la création d'un complexe industriel, dans une région initialement destinée à abriter un jardin public, ce qui est en infraction totale avec la loi sur l'affectation des assiettes

Bilan des dernières 24 heures

Virus : 8 décès et 357 nouveaux cas

L'Algérie a enregistré 8 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, un cas de moins qu'hier (9), portant à 2 745 le total des morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar. Le nombre de contaminations a connu une nouvelle baisse, avec 357 cas, soit 25 cas de moins par rapport au bilan d'hier (382), pour atteindre, au total, 98 988 cas confirmés.

R. N.

foncières. Selon le juge, l'octroi de ce foncier s'est fait après l'aval du Conseil national de l'investissement (CNI), au moment où le wali d'Alger a établi une décision de transformation de la nature du projet (d'un projet de complexe industriel à un projet de loisirs), ainsi qu'un contrat de concession sans se référer au CNI, ce qui est considéré comme une entorse à la loi, car le foncier en question constituait auparavant une base de vie, dont Ali Haddad s'est emparée sans autorisation.

Affaire du foncier touristique à Skikda : 12 ans requis contre Ouyahia et Ghoul

Le procureur de la République près le tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a requis, hier, une peine de 12 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un million DA contre les anciens Premier ministre et ministre des Travaux publics, respectivement Ahmed Ouyahia et Amar Ghoul, et une peine de

10 ans de prison ferme assortie d'une amende du même montant contre l'ancien ministre des Travaux publics, Abdelghani Zaalane, poursuivis dans une affaire de corruption dans le secteur touristique à Skikda. Une peine de 10 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un million DA a également été requise par le procureur de la République contre l'ancien wali de Skikda, Mohamed Bouderbali, poursuivi dans une affaire de dilapidation de deniers publics et pour octroi d'indus avantages, consistant en une assiette foncière en faveur de l'homme d'affaires Ahmed Ben Fassih. Le procureur de la République près le tribunal de Sidi M'hamed a requis aussi une peine de 8 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un million DA contre l'ancien wali de Skikda, Fawzi Ben Hocine et l'homme d'affaires, Ahmed Ben Fassih, et 7 ans de prison ferme et une amende d'un million DA contre Derfouf Hadjri, ancien wali de Skikda.

Meriem Benchaouia

- Le ministre de l'Emploi et de la Sécurité sociale annonce de nouvelles décisions -

En janvier, remboursement des tests et indemnisation des travailleurs

■ Le ministre a annoncé, hier, l'intégration de quelque 365 000 personnes titulaires de contrats préemploi durant les deux ans à venir, le remboursement des tests de dépistage du coronavirus qui débutera le mois prochain, l'indemnisation de 56 000 travailleurs qui n'ont pas reçu leurs salaires ou ont perdu leur emploi en raison de l'épidémie de coronavirus ainsi que la levée du gel sur 75 000 postes vacants.

Par Thinhinene KHouchi

Lors de son intervention sur les ondes de la Radio nationale, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, El Hachemi Djaaboub, a abordé plusieurs sujets concernant son secteur. En effet, il a entamé son intervention par l'annonce concernant l'intégration des titulaires de contrats de préemploi. «Nous avons élaboré un nouveau plan qui adopte de nouveaux mécanismes pour intégrer tous les titulaires de contrat de préemploi dans un délai de deux ans et demi au maximum», a-t-il indiqué. Djaaboub a expliqué qu'«il existe un décret exécutif datant du 8 décembre relatif à l'insertion professionnelle de 365 000 titulaires de contrat de préemploi», précisant que le processus n'en a inclus que 25 000 à ce jour. Dans ce contexte, le ministre a attribué le retard de l'intégration à des lacunes dans le processus, ce qui a incité son ministère à préparer un nouveau plan qui adopte des mécanismes exceptionnels. Ce nouveau plan va être présenté au Conseil des ministres après avoir été approuvé par le Conseil de gouvernement, indiquant que le processus d'intégration prendra un maximum deux ans et demi. En outre, concernant les indemnités liées aux salaires des travailleurs et employés qui n'ont pas reçu



PHOTO: R.

leurs salaires ou ont perdu leur emploi en raison de l'épidémie de coronavirus, le ministre du Travail a indiqué que «56 000 travailleurs sont concernés par cette opération, et ce n'est pas la Caisse de la sécurité sociale qui paiera leurs salaires mais les entreprises et les administrations publiques». Par ailleurs, le ministre s'est exprimé sur la

levée du gel sur le recrutement, annonçant que «le gel des 75 000 emplois vacants serait levé et que 30 000 postes seront attribués au secteur de l'Education nationale». «Le gouvernement a émis des instructions pour une enquête approfondie sur les postes vacants dans tous les secteurs», a-t-il ajouté. Enfin, Djaaboub s'est exprimé sur le

remboursement des tests de dépistage du coronavirus, indiquant que les opérations de remboursement seront entamées à partir du mois prochain et dureront six mois. Selon le responsable, le remboursement de l'examen du scanner thoracique Covid-19 sera de 5 000 DA, et de 3 000 DA pour le test RT-PCR Covid-19. Les remboursements se feront via la carte Chifa ou en se rapprochant des caisses de la sécurité sociale, a encore expliqué le premier responsable du secteur du Travail et de la Sécurité sociale. Il a souligné que le coût total de l'opération est d'environ 56 000 milliards de dinars. En outre, s'exprimant sur la situation actuelle de la Caisse nationale des retraites, il a indiqué qu'«elle souffre d'un déficit financier structurel estimé à 780 milliards de dinars, et que la solution temporaire est d'obtenir des prêts sans intérêts auprès du Fonds national d'investissement». Dans ce contexte, l'invité de la Chaîne 1 a souligné que la contraction du marché du travail ainsi que les licenciements de milliers de travailleurs ont conduit à une baisse des cotisations, ce qui a exacerbé les déséquilibres structurels du Fonds, considérant que la solution n'est pas d'augmenter les cotisations, mais plutôt d'élargir les postes de travail en en créant de nouveaux. T. K.

Rebrab dément avoir réalisé un bénéfice de 3,3 milliards de dollars en 2020

Cevital conteste le classement Forbes

Cevital a démenti, hier, les chiffres rendus publics par le magazine américain Forbes, concernant les bénéfices réalisés par le groupe en 2020. Selon Forbes Middle East, la fortune de Issaad Rebrab a atteint les 7,5 milliards de dollars, avec une hausse estimée à 3,3 milliards de dollars, réalisée durant l'année en cours. Ce à quoi, le groupe privé n'a pas tardé à réagir en contestant les chiffres annoncés et repris par plusieurs sites d'information.

Dans un communiqué repris par des médias, Cevital a indiqué qu'«à l'instar des entreprises du monde entier, le groupe Cevital a été durement touché par la crise sanitaire du coronavirus. Les restrictions imposées à l'activité économique ont induit une baisse considérable de son chiffre d'affaires et de ses résultats cette année», ajoutant qu'«à cet égard, nous démentons catégoriquement l'information relayée par certains sites électroniques

sur les gains du groupe en 2020». De son côté, le directeur de la communication du plus grand groupe privé algérien, Mouloud Ouali, dans une déclaration au site Sabqpress, a affirmé que Cevital «a enregistré une baisse considérable de son chiffre d'affaires et de ses bénéfices», à cause de «la crise sanitaire et des mesures de confinement». Il y a quelques jours, le magazine américain Forbes Middle East a placé Issaad Rebrab en 6^e position

du classement des fortunes en Afrique. Le groupe, qui pesait 4,2 milliards de dollars au dernier classement, aura ainsi augmenté sa fortune de 3,3 milliards de dollars pour atteindre 7,5 milliards de dollars durant la seule année 2020. Une information qui a suscité beaucoup d'interrogations, d'autant que la pandémie de coronavirus a sérieusement plombé l'activité économique en Algérie et à travers le monde.

Aomar Fekrache

LA QUESTION DU JOUR

Après l'année du virus, celle du vaccin ?

Suite de la page une

Avec un millésime aussi peu avantageux en effet, il faudrait pour qu'elle gagne ses lettres de noblesse qu'y prennent place des événements d'exception. Comme la fin ou la victoire sur une pandémie par exemple, mais sur une vraie pandémie, comme celle qui est en cours depuis maintenant une année, et qui menace de déborder sur la suivante, avec le risque sérieux de la recouvrir entièrement. Le cas échéant ce serait d'ailleurs à la manière d'un virus. Elle la parasitera, puis elle la subjuguera, et enfin elle l'asservira entièrement, avant de jeter sur elle le voile infernal de l'oubli, en vue sinon de la rayer entièrement des almanachs du moins de lui y faire tenir le moins de place possible, au bas bout de la table. 2021 n'existera vraiment que si elle voit au moins le début de la fin de la pandémie. Autrement elle sera sacrifiée à 2020, qui restera l'année terrible, au singulier toujours, quand en réalité elle compterait double ou triple. Elle ferait figure de cartouche effacé d'un pharaon égyptien en proie à la haine de son successeur, qui veut faire oublier jusqu'à son nom. Mais si les vaccins sont efficaces, si leurs forêts de flèches empoisonnées font reculer l'armée des virus clonés, les repoussant sur une ligne serpentine à travers le monde vers la jungle d'où ils n'auraient jamais dû sortir, alors 2021 aura gagné à la fois une place, un nom et un renom. Elle sera l'année de la vaccination, l'année de la victoire sur le Sars-Cov-2 l'envahisseur, le tueur, le barbare. L'année de la vaccination tout autant que celui des vaccins stoppeurs du virus. Par là même l'année du triomphe renouvelé de la science, qui si rapidement a trouvé la parade. Les flèches empoisonnées des personnels soignants ne feront pas que faire lâcher prise au virus et à ses clones mais pratiqueront par la même occasion des trousés énormes dans l'un des bastions de l'obscurantisme, le mouvement anti-vaccin. Elle redeviendra aussi grande et sécurable et fiable que du temps de Jenner, le père de l'immunologie, et celui de Pasteur. M. H.

Port de Mostaganem

Importation de près de 20 000 tonnes de semences de pomme de terre

Quelque 20 000 tonnes de semences de pomme de terre ont été importées en prévision de la saison agricole 2020-2021, a-t-on appris, hier, auprès de la Direction des services agricoles. Le chef de service production et appui technique, Aouicha Bouras, a indiqué dans une déclaration à l'APS que les quantités importées de Hollande, de

France et du Danemark, via le port de Mostaganem, de différentes variétés de semences de pomme de terre, entre le 10 novembre dernier et le 19 décembre en cours (12 opérations d'importation), ont atteint 19 848 tonnes. Les semences importées font l'objet, à leur arrivée sur les quais du port de Mostaganem, d'analyses en

laboratoires menées par la station régionale de protection végétale de Oued El Hadaïk (commune de Sayada) pour s'assurer qu'elles sont saines et autres analyses supplémentaires (échantillons aléatoires) au niveau des sites de stockage, dès l'obtention de l'autorisation de circulation et de sortie du port et avant l'autorisation de vente, a

ajouté M^{me} Bouras. Concernant les prix des semences sur le marché, la même source a affirmé qu'ils restent à la portée des agriculteurs. A noter que le prix du quintal de semences «Sbounta», très demandées par les producteurs de pomme de terre, varie entre 13 000 et 14 000 DA. La décision prise, cette année, est d'importer les

semences de manière progressive suivant la demande des producteurs de pomme de terre au niveau national, tout en prenant en considération l'état d'avancement de la campagne de plantation précoce et saisonnière, dans le but d'encourager l'utilisation des semences locales et réduire l'importation, a-t-on souligné. R. N.

Cueillette à Bouira

Les paysans retrouvent le chemin des oliveraies

■ *Beaucoup de familles rurales et oléiculteurs ont retrouvé depuis quelques jours le chemin des vergers et des champs, à la faveur du lancement de la cueillette des olives à travers les différents villages de la wilaya de Bouira, a-t-on constaté.*

Par Hocine H.

Le retour d'un soleil clémente a favorisé la sortie des villageois pour mener leur cueillette avant la détérioration des conditions météorologiques. Accompagnées de leurs enfants, les familles se précipitent chaque jour pour reconquérir les champs et cueillir leur produit en déployant tous les outils indispensables à la campagne, dont échelles, bâches, scies, ciseaux et peignes.

Les filets de récolte placés sous les arbres ont permis aux champs de reprendre les couleurs de la saison oléicole. Il

Pour la prise en charge de leurs préoccupations

Brahim Merad appelle les populations des zones d'ombre à s'organiser en associations

LE CONSEILLER du président de la République chargé des zones d'ombre, Brahim Merad, a appelé, lundi à Tissemsilt, les citoyens résidant dans les zones d'ombre à «s'organiser en associations» pour la prise en charge de leurs préoccupations liées au développement local.

Inspectant plusieurs projets de développement dans les zones d'ombre dans la wilaya, M. Merad a souligné que les associations devront constituer un trait d'union permettant de transmettre les préoccupations des citoyens liées au développement local aux responsables et les informations sur le développement aux citoyens.

Les responsables locaux doivent communiquer avec les citoyens des zones d'ombre et les informer des projets dont bénéficient leurs centres ruraux éloignés, a-t-il insisté.

Le conseiller du président de la République chargé des zones d'ombre a affirmé que de grands efforts sont déployés par l'Etat pour développer les zones d'ombre, faisant savoir que ces centres ruraux reculés du pays ont bénéficié de 32 700 projets de développement dotés d'une enveloppe financière de 188 milliards DA.

Il a également fait part de nombreux projets concrétisés au cours de cette année pour développer les zones d'ombre au niveau national, notamment par l'ouverture de pistes, la réalisation de routes, le raccordement à l'eau, à l'électricité, au gaz et à l'éclairage public.

Brahim Merad a indiqué que la wilaya de Tissemsilt compte 326 zones d'ombre qui enregistrent actuellement de nombreux projets de développement devant améliorer les conditions de vie de leurs populations.

K. L.

s'agit d'une belle image, qui reflète l'ampleur de l'attachement des paysans à leurs terres et à l'olivier.

La cueillette des olives est une tradition ancestrale et un mode de vie social pour la Kabylie et pour beaucoup de régions du pays, où ce sont les familles qui se mobilisent pour aller mener la campagne en allant engranger les récoltes dans les champs.

«Il s'agit aussi d'un travail qui procure de la joie et du plaisir pour les familles et pour les enfants, notamment pour les citadins, qui ont la nostalgie de leur terre ancestrale», a estimé Amar, un sexagénaire venu de Blida avec sa famille pour cueillir ses olives à El Asnam (Est de Bouira). Dans les champs, une ambiance particulière née des cris de joie et des brouhahas des enfants, remplissait les lieux. La cueillette des olives est souvent caractérisée par un esprit de solidarité et d'entraide entre les familles, une action appelée «Tiwizi», qui leur permet de récolter le produit et de partager des moments de convivialité.

Malgré la nette régression de la production, due essentiellement à une faible pluviométrie, les paysans gardent toujours l'espoir de voir leur production augmenter la saison prochaine.

«Cette régression est due au manque de pluies durant les deux dernières années (2019 et 2020), mais l'olivier est un arbre généreux et est connu pour son cycle d'alternance», a expliqué à l'APS Mohamed Said, un oléiculteur du village d'Aguouillal (El Adjiba).

«Nous sommes optimistes quant au rendement de la saison prochaine, qui sera plus important, surtout que la pluviométrie enregistrée jusque-là est considérable», a-t-il dit.



A Aguouillal, à l'instar des autres localités environnantes, la campagne a démarré depuis quelques jours dans un climat d'ambiance. «C'est vrai qu'il s'agit des travaux durs, mais la cueillette des olives constitue aussi un moment de loisir et de détente», a souligné Mohamed Said.

Le coup d'envoi de la campagne oléicole a été donné jeudi dernier par le wali, Lekhal Ayat Abdeslam, à partir d'une oliveraie d'Ouled Bellil. Sur place, le directeur des services agricoles (DSA), M'hamed El Bouali, a exposé un rapport général sur la situation de l'oléiculture et des prévisions de production concernant la saison en cours.

D'après les chiffres communiqués par le DSA, une production de moins de 9 millions de litres d'huile d'olive est attendue à Bouira, où la superficie de récolte globale est estimée à plus de 27 000 hectares.

Ces chiffres sont en baisse par rapport aux saisons précédentes et «il s'agit de prévisions qui pourraient être revues à la baisse, en raison du déficit hydrique enregistré depuis deux ans», a souligné M. El Bouali. Pour ce qui est du rendement de la production d'huile, le même responsable a précisé qu'il pourrait atteindre les 16 litres par quintal cette année.

Cette baisse est à l'origine de la hausse des prix de l'huile d'oli-

ve. Le prix d'un litre d'huile d'olive est passé de 500 dinars il y a quelques mois, pour atteindre 650 à 700 dinars actuellement. «Les prix oscillent entre 650 et 700 dinars. La hausse des prix est expliquée par une régression de la production cette année», a expliqué à l'APS Ahmed, propriétaire d'une huilerie semi-automatique à Semmache (El Adjiba).

Au total, 288 huileries, dont 41 traditionnelles, 81 semi-automatiques et 106 autres automatiques, ont ouvert leurs portes à l'occasion de la saison oléicole à Bouira. «Jusqu'à présent, une quantité de 9 150 quintaux a été triturée et la campagne se poursuit toujours», a conclu le DSA.

H. H.

Amendement de la Constitution

La signature du décret par le président de la République «n'est pas limitée par des délais légaux»

Le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie), Mohamed Charfi, a affirmé, lundi à Alger, que la signature par le président de la République du décret portant promulgation de l'amendement constitutionnel avant sa publication au *Journal officiel* «n'est pas limitée par des délais légaux».

S'exprimant lors d'une conférence de presse au terme de la présentation du rapport final sur le référendum d'amendement de la Constitution, M. Charfi a indiqué que «constitutionnellement parlant, il n'y a pas de délais pour la signature par le président de la République du décret portant promulgation de cet amendement», ajoutant que cette question relevait du «pouvoir discrétionnaire du président de la République».

Pour M. Charfi, le président de la République «accorde sans doute et à plus d'un titre, une attention particulière à l'entrée en vigueur de l'amendement constitutionnel, dans les plus brefs délais, étant l'auteur de cette initiative». Selon le président de l'Anie,

cette question «n'est pas fixée dans la Constitution, tout comme le taux de participation minimum aux échéances et aux référendums», a-t-il ajouté. M. Charfi a présenté un rapport final sur le déroulement du référendum d'amendement constitutionnel, organisé le 1^{er} novembre dernier 2020, un rapport que l'Anie est tenue d'élaborer après l'organisation de ce rendez-vous. Ce rapport relève que le référendum sur le projet d'amendement de la Constitution s'est déroulé conformément à des critères élevés d'impartialité et de transparence et met en exergue les efforts fournis par les pouvoirs publics en vue d'organiser ce référendum, particulièrement dans le contexte des circonstances sanitaires exceptionnelles caractérisées par la propagation de la pandémie de Covid-19.

Afin de garantir l'intégrité des électeurs et des encadreurs, l'Anie avait mis en place un protocole sanitaire spécial, lequel a été appliqué «scrupuleusement» durant tout le processus référendaire, c'est-à-dire lors des 124 meetings tenus dans le cadre de la cam-

pagne référendaire, ou encore au niveau des centres et bureaux de vote.

L'encadrement des ces structures a été effectué, selon le même rapport, par 493 721 membres et 966 observateurs, sachant que ce référendum a connu, pour la première fois, la présence des électeurs en qualité d'observateurs.

Au volet technique, le document a rappelé la création d'une plateforme numérique riche de services et applications de pointe ayant servi, entre autres, à la révision exceptionnelle des listes électorales, la définition du fichier national du corps électoral et l'encadrement des centres et bureaux de vote.

Le recours aux techniques modernes lors du référendum du 1^{er} novembre a constitué «un acquis de taille qui aurait préparé la voie aux prochaines échéances électorales», a soutenu M. Charfi, lequel a émis des réserves quant à l'adoption du vote électronique qui pouvait «ouvrir des fronts parfaitement inutiles pour nous».

H. N.

Pour rééquilibrer le marché pétrolier

L'Algérie, un rôle pivot au sein de l'Opep+

■ L'Algérie a joué, en 2020, un rôle pivot dans le rapprochement des visions au sein de l'Opep et ses alliés (Opep+) afin de parvenir à une action commune visant à rééquilibrer le marché pétrolier qui a connu, durant l'année qui s'achève, une chute drastique de la demande et des prix suite à la pandémie de Covid-19.



PH.D. R.

Par Salem K.

Le rôle a été assuré notamment à travers la présidence par l'Algérie en 2020 de quatre organisations énergétiques internationales et régionales, à savoir l'Opep, l'Organisation des Etats arabes exportateurs de pétrole, l'Organisation des Etats africains exportateurs de pétrole et l'Organisation des Etats exportateurs de gaz.

L'Algérie a, dans ce cadre, mené des efforts considérables pour réduire la production et rééquilibrer le marché pétrolier depuis le début de la crise, en mars dernier, à travers des discussions marathonniennes avec tous les acteurs concernés.

Ces efforts ont été menés

dans le cadre de la Déclaration de coopération (Doc) signée le 10 décembre 2016, suite aux discussions qui avaient eu lieu pendant la 170^e réunion extraordinaire de la Conférence ministérielle de l'Opep, tenue à Alger en septembre 2016. La guerre des prix déclenchée en 2014 avait trouvé son terme avec le Consensus d'Alger, qui a été confirmé en novembre 2016 dans la réunion tenue à Vienne, souligne l'expert pétrolier international, Mourad Preure. «Le Consensus d'Alger, qui regroupe des pays représentant 90 % des réserves mondiales et 50 % de la production, a été un puissant signal envoyé au marché qui a retrouvé une orientation haussière», a-t-il déclaré. Pour M. Preure, «le Consensus d'Alger a montré sa robustesse, consacrant pour les producteurs

une ligne de défense des prix absolument indispensable dans les conditions présentes». Quatre ans après, l'Opep s'est retrouvée face à une nouvelle crise du marché pétrolier provoquée notamment par les restrictions mises en place à travers le monde pour enrayer la propagation du coronavirus. Pour faire face à la chute des prix, l'Algérie a maintenu son attachement au dialogue entre l'Opep et ses alliés, et ce, malgré l'échec de la réunion du 6 mars dernier, suivie par le déclenchement d'une guerre des prix. La poursuite des concertations a permis d'aboutir, en avril, à un accord qualifié d'historique portant sur une baisse massive de la production s'étalant sur deux ans. Alors que les producteurs de l'Opep+ s'apprêtaient à augmenter leur pro-

duction début 2021, il fallait encore agir face à la seconde vague du Covid-19 et c'est dans ce cadre qu'il a été décidé de reconsidérer l'augmentation prévue de 1,9 Mbj et de la réduire de 500 000 bj. Cette décision et les engagements pris depuis avril ont permis de rétablir progressivement les prix qui ont dépassé 50 dollars le baril en début décembre après avoir chuté à 19 dollars en avril dernier. Pour M. Preure, «le rôle de l'Opep a été éminemment positif et a contribué grandement à stabiliser le marché dans des conditions extrêmes».

Sonatrach maintient la dynamique de partenariat

Au niveau interne, l'Algérie a été affectée par la crise mondiale engendrée par la propagation du coronavirus, enregistrant un recul sensible de ses revenus issus des exportations des hydrocarbures, qui ont atteint 14,6 milliards de dollars fin septembre dernier. Face à cette situation, plusieurs mesures ont été décidées à travers les différentes réunions du Conseil des ministres. Sur la plan opérationnel, Sonatrach a ainsi mis un plan d'action pour faire face à cette situation et qui s'articule autour de plusieurs points, dont la révision à la baisse du programme d'investissement et du budget d'exploitation de l'année 2020 de 35 % et de 13 % respectivement.

En 2020, le groupe est aussi resté en contact permanent avec ses clients, à travers la signature de plusieurs accords lui permettant de préserver ses parts de marché dans un contexte particulier.

Parmi ces accords, celui signé avec le groupe français Total, renouvelant, pour une durée de 3 années supplémentaires, leur partenariat dans le domaine du gaz naturel liquéfié

(GNL). Sonatrach a également signé avec son partenaire historique, l'Italien ENI, plusieurs accords de coopération dans le secteur du gaz, un mémorandum d'entente portant sur les possibilités d'investissement dans l'exploration et la production d'hydrocarbures, et un accord renforçant le partenariat dans le bassin de Berkine.

S. K.

Accord commercial post-Brexit Un «nouveau point de départ», selon Boris Johnson

LE PREMIER ministre britannique, Boris Johnson, a déclaré que l'accord commercial post-Brexit était un nouveau point de départ pour le Royaume-Uni et l'Union européenne (UE). «J'ai salué l'importance de l'accord entre le Royaume-Uni et l'UE en tant que nouveau point de départ de notre relation, entre égaux souverains», a tweeté M. Johnson après un appel avec le président du Conseil européen, Charles Michel. Selon lui, les deux parties ont hâte de formellement ratifier cet accord et de travailler ensemble sur leurs priorités communes, telles que la lutte contre le changement climatique. L'accord commercial, obtenu après neuf mois de négociations laborieuses entre le Royaume-Uni et l'UE, a été annoncé jeudi par M. Johnson et la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen. Le Parlement britannique devrait voter aujourd'hui pour approuver cet accord lors d'une séance extraordinaire, tandis que le bloc européen mettra en œuvre des procédures accélérées en vue d'une application provisoire de celui-ci.

Les représentants des Etats membres de l'UE sont convenus de provisoirement appliquer l'accord commercial et de coopération avec le Royaume-Uni à partir du 1^{er} janvier 2021, a tweeté, lundi, aux environs de midi, le porte-parole du Comité des représentants permanents de la présidence allemande du Conseil de l'UE, Sebastian Fischer.

L'accord de libre-échange est le plus grand accord commercial bilatéral signé par chacune des parties, couvrant une valeur commerciale d'environ 668 milliards de livres (soit 905,4 milliards de dollars). Le Royaume-Uni est le troisième plus grand partenaire commercial de l'UE en biens, après les Etats-Unis et la Chine.

R. E.

Bourses asiatiques

Record à Tokyo, replis en Chine continentale

Les Bourses asiatiques ont fini hier dans des directions opposées : Tokyo a atteint un plus haut en clôture depuis 1990 tandis que les places de Chine continentale ont cédé du terrain.

A Tokyo l'indice vedette Nikkei a bondi de 2,66 % à 27 568,15 points, un niveau qu'il n'avait plus atteint depuis août 1990. En cours de séance il avait aussi franchi la barre symbolique des 27 000 points pour la première fois depuis 1991. Le Nikkei évoluait déjà depuis début novembre à des niveaux jamais vus depuis 1991. L'indice élargi de Tokyo, le Topix, a lui aussi fortement grimpé mardi (+1,74 % à 1 819,18 points), tout comme l'indice Hang Seng de la Bourse de

Hong Kong (+0,96 % à 26 568,49 points). Les investisseurs à Tokyo et Hong Kong ont été encouragés par les nouveaux sommets atteints lundi à Wall Street après la ratification, dimanche soir, par Donald Trump, d'un plan de 900 milliards de dollars pour soutenir l'économie américaine. En outre, la Chambre des représentants a voté lundi un amendement au texte qui était réclamé par Donald Trump pour porter une prime forfaitaire aux Américains à 2 000 dollars au lieu de 600 dollars dans le plan initial. Cela a encore renforcé les espoirs des investisseurs, même si cette mesure doit encore obtenir le feu vert du Sénat pour être adoptée, ce qui n'est pas garanti d'avance. «Des chèques de 2 000

dollars c'est une grosse somme (...). Cela donnerait un coup de fouet à l'économie», a estimé Ayako Sera, stratège chez Sumitomo Mitsui Trust Bank, citée par l'agence Bloomberg. En Chine continentale, où les marchés sont moins sensibles à la politique intérieure américaine, l'indice composite de Shanghai a reculé hier de 0,54 % à 3 379,04 points et celui de Shenzhen a perdu 0,64 % à 2 258,37 points. La perspective potentiellement proche d'un accord préliminaire entre la Chine et l'Union européenne sur la protection des investissements de leurs entreprises respectives n'a pas non plus déridé les investisseurs à Shanghai et Shenzhen.

Nabila T.

Climat

Des catastrophes toujours plus coûteuses en 2020

■ Les dix catastrophes météo les plus coûteuses de 2020 ont presque atteint les 150 milliards de dollars de dommages assurés, un chiffre plus important qu'en 2019 qui reflète l'impact grandissant du réchauffement climatique, selon une ONG britannique.

Par Hamida H.

Ces dix catastrophes ont fait également 3 500 morts et ont déplacé plus de 13,5 millions de personnes, selon le rapport annuel de Christian Aid. Des méga-feux qui ont ravagé l'Australie aux ouragans en série dans les Caraïbes, le véritable coût des événements climatiques extrêmes de 2020, renforcés par le réchauffement, est en réalité bien plus élevé, la plupart des dommages n'étant pas assurés, insiste l'ONG. Et sans surprise, les pays pauvres ont payé le prix le plus lourd, avec seulement 4 % des pertes économiques causées par les événements météo extrêmes assurés, contre 60 % dans les pays riches, selon le rapport qui cite une récente étude publiée dans «The Lancet».

Les catastrophes météo ravageaient bien sûr la planète avant l'entrée en scène des dérègle-

ments climatiques provoqués par l'Homme, mais la hausse de la température d'au moins 1,1 °C depuis le début de l'ère industrielle augmente leur fréquence et leurs impacts.

«Que ce soit les inondations en Asie, les sauterelles en Afrique ou les tempêtes en Europe et en Amérique, le changement climatique a continué à faire rage en 2020», a commenté Kat Kramer, responsable climat de Christian Aid. Cinq des plus coûteuses catastrophes de 2020 étaient liées à une mousson particulièrement importante en Asie. «Les inondations de 2020 ont été parmi les pires de l'histoire au Bangladesh, avec plus d'un quart du pays sous l'eau», a commenté Shahjahan Mondal, climatologue à l'université d'ingénierie et de technologie du Bangladesh. Un grand nombre de ces catastrophes ont causé des dégâts d'au moins 5 milliards de dollars, comme le cyclone Amphan dans le golfe



du Bengale en mai, les incendies de l'ouest des Etats-Unis pendant l'été et l'automne, ou ceux qui ont ravagé l'Australie en janvier. La saison record pour les ouragans de l'Atlantique, avec une série sans précédent de 30 tempêtes suffisamment puissantes pour être nommées, a elle provoqué au moins 400 morts et 41 milliards de dollars

de dégâts aux Etats-Unis, en Amérique centrale et dans les Caraïbes, selon Christian Aid. Parmi les dommages les plus importants de cette année 2020, l'ONG note aussi deux tempêtes qui ont balayé l'Europe, causant un total de 5,9 milliards de dollars de dommages : Ciara au Royaume-Uni et en Irlande en février, et Alex en France et en

Italie en octobre. L'augmentation des catastrophes climatiques correspond aux prévisions des scientifiques. Et les progrès ces dernières années de la science dite «d'attribution» permet désormais d'évaluer combien de fois est plus probable un événement particulier en raison du réchauffement.

H. H.

Honduras

Felix Vasquez, défenseur de l'environnement et des indigènes, assassiné

Au Honduras, un défenseur de l'environnement et des droits des indigènes a encore été assassiné ce week-end à son domicile. En tout, au moins 20 militants écologistes ont été tués dans ce pays d'Amérique centrale depuis 2015. Felix Vasquez était membre de l'ethnie Lenca, comme Berta Caceres, une autre militante écologiste tuée en 2016. Comme elle, le septuagénaire luttait pour les droits des indigènes au Honduras : droits à des services publics de base, droits à la terre et à l'eau également. Ces dernières années, il s'opposait notamment à des projets hydroélectriques autorisés sans consultation des populations. Ce combat dérangeait. En

2017, Felix Vasquez avait déjà porté plainte pour persécution politique. Il se disait victime de menace, de harcèlement permanent de la part de soldats, de policiers mais aussi de paramilitaires cherchant à protéger les intérêts des grands propriétaires terriens et des groupes miniers dans le département de La Paz, au nord-ouest de la capitale Tegucigalpa.

Mise en accusation de l'État hondurien

C'est là que vivait ce défenseur de l'environnement. Dans la nuit du samedi 26 au dimanche 27 décembre, plusieurs hommes encagoulés ont fait irruption

chez lui et l'ont abattu devant sa famille. Certains pointent du doigt la responsabilité de l'Etat hondurien, à l'instar de la Coalition contre l'impunité. L'organisation accuse les autorités de n'avoir rien fait pour protéger Felix Vasquez, qui avait présenté sa candidature aux législatives de novembre prochain. Comme plusieurs organisations locales de défense des droits l'homme, le leader indigène Salvador Zuñiga, issu de la même ethnie et époux de Berta Caceres, dénonce la responsabilité de l'Etat hondurien. «Il est difficile de faire face à ces immenses pouvoirs qui nous imposent un modèle économique fondé sur l'exploitation massive des ressources naturelles et l'industrie mini-

ère, avec le soutien de l'armée, explique-t-il. Il est difficile d'affronter un gouvernement dirigé par des groupes criminels liés au narcotrafic. Le nom de notre camarade Felix Vasquez s'ajoute à la liste énorme des personnes assassinées par l'armée, la police, le régime et les groupes paramilitaires». Salvador Zuñiga rappelle que l'assassinat de Felix Vasquez a été précédé par un grand combat pour «éviter que les exploitants de bois liés à ce modèle extractiviste, aux barrages hydrauliques imposés par ce mauvais gouvernement, ne continuent à détruire la forêt. Devant la mobilisation de la population lenca du département de La Paz, ils ont voulu faire un exemple».

RFI

Tarification du carbone

Un moyen efficace pour faire face aux changements climatiques

La tarification du carbone demeure le moyen le plus efficace pour faire face au changement climatique et pourra également avoir des effets bénéfiques supplémentaires sur la réduction de la pollution atmosphérique et des embouteillages, lit-on sur le site web de la Banque mondiale (BM). «La tarification du carbone est une politique à la fois simple, équitable et efficace pour faire face au changement climatique et qui pourrait éviter l'adoption de mesures, de plus en plus coûteuses, destinées à remédier aux impacts délétères des trajectoires de croissance carbonées», a plaidé la BM. Elle a relevé, dans le même cadre, que la «tarification du carbone permet aux entreprises de gérer leurs risques, de planifier leurs investissements dans des processus de production sobres en carbone et d'encourager l'innovation».

La BM a rappelé qu'au 1^{er} novembre

2019, 46 pays et 31 entités infranationales mettaient en œuvre ou avaient prévu de mettre en œuvre des initiatives visant à fixer un prix pour le carbone. Selon la BM, le changement climatique est un amplificateur de menaces qui pourrait faire basculer des millions de personnes dans la pauvreté au cours des prochaines années et réduire à néant les progrès de développement durablement acquis.

Les catastrophes naturelles coûtent 18 milliards de dollars/an aux pays à faible revenu

Les catastrophes naturelles dues à des dérèglements climatiques, coûtent aux pays à revenu faible ou intermédiaire environ 18 milliards de dollars par an, en raison des dégâts causés aux infrastructures de production d'électricité et de transport,

a averti la Banque mondiale dans un rapport récent publié sur son site web. «Plus largement, ces catastrophes provoquent des perturbations dans la vie des ménages et des entreprises, dont le coût s'élève à au moins 390 milliards de dollars par an», selon des estimations de la BM.

Les pays les plus menacés risquent fort de voir leurs systèmes de santé débordés ou anéantis, leurs fonds d'urgence épuisés et difficiles à reconstituer dans un cadre budgétaire contraint, alors qu'ils doivent faire face à la vulnérabilité économique croissante des personnes et des communautés, a alerté la même source.

Néanmoins, les pays ont désormais une occasion historique de s'engager sur la voie d'un développement durable, inclusif et résilient en réalisant les bons investissements dès maintenant peut entraîner des résultats à court terme

(emplois et croissance économique), ainsi que des bénéfices à plus long terme pour les populations, notamment la décarbonation de l'économie et une résilience accrue. «Investir dans des infrastructures résilientes dans les pays en développement pourrait rapporter 4 200 milliards de dollars, sachant qu'un dollar investi génère en moyenne un bénéfice de quatre dollars», a assuré l'institution financière mondiale.

Elle a considéré qu'une meilleure résilience des infrastructures permet d'éviter des réparations coûteuses et de limiter les multiples conséquences des catastrophes naturelles sur les moyens de subsistance et le bien-être des habitants. La BM a ajouté que la transition vers des économies résilientes et sobres en carbone pourrait créer plus de 65 millions d'emplois nets dans le monde d'ici à 2030.

R. E.

Statut et prise en charge des artistes

Des mesures prises en cette période de crise

■ Le secteur de la Culture en Algérie, comme dans tous les pays du monde, aura été sérieusement impacté par la pandémie de coronavirus qui a imposé un gel des activités culturelles pendant plus de neuf mois durant l'année écoulée, ce qui a sérieusement relancé le débat sur les droits, les statuts et la prise en charge des artistes et techniciens en temps de crise.

Par Abla Selles

En Algérie, de nombreux corps de métier comme les musiciens, les comédiens, les danseurs et chorégraphes, les plasticiens ou encore les techniciens du cinéma et du théâtre, ont été contraints de cesser leurs activités et de se retrouver sans revenus depuis le gel des activités culturelles et des spectacles en mars dernier, une situation qui a relancé le débat sur le statut juridique des artistes et donné naissance à des organisations syndicales représentatives de ces métiers.

Au début de la pandémie, l'Unesco avait lancé l'initiative «RésiliiArt» qui donne la parole aux professionnels de la culture pour mettre en lumière l'état actuel des industries créatives à travers quelques 230 débats virtuels dans 116 pays, dont l'Algérie, pour mieux traverser cette situation d'urgence cultu-



relle.

De nombreux artistes et responsables algériens de la culture avaient pris part à ces rencontres pour débattre de la place de l'artiste dans le système professionnel et juridique algérien, en vue de proposer des modes de réflexion adaptés à la réalité et définissant les axes et orientations législatives à l'effet d'élaborer un projet de loi algérien sur le statut de l'artiste.

Le ministère de la Culture et

des Arts avait lancé, en mai dernier, une opération de soutien financier au profit des artistes impactés par le coronavirus avec le concours de l'Office national des droits d'auteur et droits voisins (Onda) et qui avait touché quelque 3 400 artistes à la fin du mois de novembre.

Face à cette situation de précarité, un collectif de musiciens a décidé en octobre dernier de créer la Coordination syndicale des musiciens d'Alger qui

compte plus de 300 adhérents et dont la revendication essentielle reste «l'adoption d'un statut de l'artiste» pour améliorer la condition sociale de l'artiste et faire valoir l'apport de ce dernier à la société.

Une autre organisation a également vu le jour peu de temps avant cette période de pandémie, le Collectif des techniciens du cinéma en Algérie (Ctca), et compte plus de 500 adhérents.

Les membres de ce collectif avaient pris part à la rencontre sur le cinéma organisée par le ministère de la Culture en février dernier, avant d'être reçu par des cadres du ministère de la Culture et des Arts pour discuter du statut des professionnels du cinéma, de la situation socio-professionnelle des travailleurs du cinéma, de la carte professionnelle du cinéma, et de la formation et du recyclage dans ce domaine.

A. S.

Décès

Le compositeur Armando Manzanero est mort

Le chanteur-compositeur Armando Manzanero, icône du boléro mexicain, est mort lundi à 86 ans des suites du Covid-19, a annoncé le Président Andrés Manuel Lopez Obrador. «C'est quelque chose de très triste. Don Armando Manzanero, un grand compositeur, l'un des meilleurs du pays, était aussi un homme sensible aux questions sociales. Je regrette vivement sa mort», a déclaré visiblement ému le chef de l'Etat lors de sa conférence de presse matinale quotidienne.

Né dans l'Etat du Yucatan (est), Armando Manzanero était un compositeur prolifique, très connu en Amérique latine pour ses ballades romantiques.

En 2014, il avait été le premier Mexicain à recevoir un Grammy Awards pour l'ensemble de sa carrière.

Le chanteur-compositeur est décédé d'une crise cardiaque lundi à l'aube dans un hôpital de Mexico, a confirmé son attaché de presse à l'AFP.

L'artiste avait été hospitalisé le 17 décembre après avoir été testé positif au nouveau coronavirus. Six jours plus tard, il avait été intubé «avec son plein consentement», selon son entourage.

Armando Manzanero était un des compositeurs les plus emblématiques du boléro latino-américain, adopté par les Mexicains après avoir émergé et prospéré à Cuba à partir de la fin du XIX^e siècle.

R. C.

Réalisation du buste du roi Syphax Une réhabilitation à une personnalité historique

L'inauguration, lundi dans la wilaya d'Ain Témouchent, du buste du roi Syphax, s'inscrit dans le cadre de l'engagement de l'Etat à réhabiliter et faire connaître des personnalités historiques de l'Algérie, a affirmé le secrétaire général du Haut commissariat à l'amazighité (HCA), Si El Hachemi Assad. M. Assad a souligné que «ce moment d'inauguration d'une statue du roi Syphax à Beni Saf, partagé avec les autorités de la wilaya d'Ain Témouchent, est la confirmation de l'engagement de l'Etat à accompagner le projet national visant à réhabiliter et à faire connaître des personnalités historiques qui symbolisent l'histoire ancienne de l'Algérie».

Cette opération, a-t-il dit, concrétise une des recommandations du congrès international organisé dans la wilaya d'Ain Témouchent en septembre 2018 sous le titre «Le royaume Masseyssile... Syphax et le congrès de Siga 206 A-J», avec la participation d'une pléiade de spécialistes en

histoire et archéologie venus de différentes régions du pays et de l'étranger.

Le secrétaire général du HCA a également évoqué les parties ayant contribué avec le Haut commissariat à l'amazighité à l'intérêt accordé à l'époque numide en milieu universitaire et scolaire et aussi à la sensibilisation par différents moyens de communication, dont la Télévision algérienne, qui a accompagné les efforts du HCA à travers la réalisation d'œuvres télévisées sur cette époque et d'autres.

Par ailleurs, M. Assad a visité la salle d'exposition du musée, dans le département archéologique relevant de l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés à Aïn Témouchent, qui dispose d'objets archéologiques datant de la préhistoire à l'âge de la pierre et d'autres de l'ère punique libyque.

A cette occasion, le SG du HCA a fait valoir que la source d'inspiration de l'Algérie «est son histoire qui nécessite une

attention dans ce domaine pour le faire connaître aux jeunes générations successeurs».

Après avoir parcouru un stand d'exposition de pièces de monnaie datant de l'époque du roi Syphax, Si El Hachemi Assad a souligné l'importance d'immortaliser cet aspect dans les timbres postaux, mais aussi dans l'émission de billets de banque nationaux comme l'aspire le Haut commissariat à l'amazighité.

En outre, M. Assad a assisté à un cours de langue amazighe à l'école primaire «Harchaoui-Mohamed» à Aïn Témouchent, mettant l'accent sur la nécessité de s'appuyer sur les médias audiovisuels en raison de leur importance pour accompagner les efforts des enseignants et d'introduction de l'image et du son dans le domaine pédagogique, outre l'intensification des activités éducatives d'accompagnement et culturelles notamment.

F. H.

«Un Prince à New-York 2» Amazon Prime dévoile la bande-annonce

Plus de 30 ans après la sortie du culte «Un Prince à New York», la suite se dévoile dans une bande-annonce déjantée, fidèle à l'original. Prévu initialement pour une sortie en salles, le film sera disponible le 5 mars 2021 sur Amazon Prime Video. Les années ont passé, et Akeem est maintenant

Roi du Zamunda. Mais lors de la passation de pouvoir, son père lui apprend qu'il a un fils, et qu'il devra le retrouver afin d'assurer la descendance. Selon le nouveau roi, ce fils a toutes les chances de se trouver à New York, là où il était parti chercher l'amour 30 ans plus tôt. Pour le plus grand bonheur des fans,

Eddie Murphy et Arsenio Hall reprennent du service, et reviennent plus frais que jamais dans les rôles d'Akeem et de Semmi. On notera aussi le retour de James Earl Jones dans le rôle du roi Jaffe Joffer et Shari Headley dans la peau de Lisa McDowell.

Dans leur quête, les deux compères se confronteront à de

nouveaux protagonistes incarnés notamment par la chanteuse Leslie Jones, l'acteur Tracy Morgan ou le grand Wesley Snipes. Et parce que c'est culte, Eddie Murphy reprendra aussi son rôle de barbier, lors d'une réécriture de cette scène mythique du premier film.

R. I.



États-Unis

Trump essuie un camouflet au Congrès, la menace d'un revers inédit se rapproche

■ *Républicains et démocrates unis en nombre contre lui : après un premier vote camouflet lundi, Donald Trump voyait se rapprocher la menace que le Congrès outrepasserait définitivement son veto au budget de la défense, ce qui marquerait une humiliation inédite pour le président sortant.*

Par Mourad M.

Plus des deux tiers des parlementaires présents à la Chambre des représentants ont voté lundi soir en faveur de ce budget de 740 milliards de dollars «en dépit des objections du président», dont plus d'une centaine de républicains.

Une claque pour celui qui se targue d'ordinaire d'un fort soutien dans son camp. Et un mauvais présage pour le milliardaire avant le vote final au Sénat attendu cette semaine. Si la chambre haute, à majorité républicaine, rejette à son tour ses objections, ce sera la première fois que le Congrès contourne un veto du 45^e président des États-Unis.

Pour un homme qui s'est tou-

jours présenté comme le roi de la négociation, la semaine écoulée fut déjà une véritable humiliation. Après avoir menacé hier de ne pas signer un texte pourtant négocié avec l'aval de son gouvernement, il a finalement apposé son paraphe au plan d'aide économique de 900 milliards de dollars dimanche soir, à l'abri des caméras.

Essayant tant bien que mal de sauver la face après cette spectaculaire volte-face, il a publié un communiqué alambiqué laissant croire que le bras de fer avait payé. Mais personne n'est dupe : le locataire de la Maison-Blanche n'a rien obtenu. Il a cédé.

L'épisode est d'autant plus cruel qu'il souligne combien, depuis sa défaite du 3 novembre et surtout son étrange croisade

pour la contester en brandissant des théories du complot, Donald Trump est chaque jour plus seul, moins influent, moins respecté.

Il est encore président jusqu'au 20 janvier, mais, dans les cercles du pouvoir, sa parole ne porte plus.

Dans un étrange télescopage, le «New York Post», l'un des rares journaux qui a grâce à ses yeux, a publié dimanche dans la soirée un éditorial cinglant l'appelant à mettre fin à cette «triste comédie» et à reconnaître la victoire de Joe Biden.

«Nous comprenons, M. le président, que vous êtes en colère d'avoir perdu. Mais continuer sur cette voie est désastreux», peut-on lire.

Lundi, le milliardaire républicain s'est une nouvelle fois rendu au Trump International Golf Club, situé à quelques kilomètres de son club de Mar-a-Lago, en Floride. Sans un mot.

A plus de 1 500 kilomètres au nord de sa luxueuse résidence d'hiver, la Chambre a pendant ce temps rejeté son veto au budget de la défense par une majorité écrasante : 212 démocrates mais aussi 109 républicains.

Fruits de longues négociations, ce texte, qui prévoit notamment une hausse de 3 % du salaire du personnel de défense, permet de «soutenir nos troupes et de défendre l'Amérique», a plaidé dans l'hémicycle le républicain Mac Thornberry, en exhortant ses collègues à placer «l'intérêt du pays en premier».



PH. > D. R.

Comprendre : avant les désirs du milliardaire.

Car le veto de Donald Trump, annoncé le 23 décembre, a provoqué la consternation jusque dans son camp.

En plus d'être selon lui trop favorable à la Chine, le président américain reproche notamment au texte d'ouvrir la possibilité de renommer des bases militaires honorant des généraux confédérés, qui ont combattu en défense de l'esclavage durant la guerre de Sécession (1861-1865).

Il a aussi justifié son opposition par le fait que le texte n'incluait pas l'abolition d'une loi, dite «article 230», protégeant le

statut juridique des réseaux sociaux, qu'il accuse d'être biaisés contre lui.

Ce texte est «absolument vital», ont mis en garde des témoins républicains.

Dans une alliance rare, 231 démocrates de la Chambre se sont en revanche rangés derrière Donald Trump, avec 44 républicains, pour voter l'augmentation de 600 à 2 000 dollars des chèques d'aide aux Américains prévus pour relancer l'économie américaine, frappée par la pandémie de Covid-19. L'avenir de cette mesure au Sénat reste très incertain.

M. M.



Commentaire

Socialistes

Par Fouzia Mahmoudi

Le Parti socialiste français, qui a été en 2012 à l'apogée avec une majorité politique absolue que cela soit au Parlement, au Sénat ou encore bien évidemment à l'Élysée, avec le Président François Hollande, n'est aujourd'hui plus que l'ombre de lui-même et n'est plus le grand parti qui a dominé en France, soit en tant que parti au pouvoir, soit en tant que premier parti d'opposition. Désormais, le PS est l'un de ces petits partis qui a du mal à se faire entendre et qui n'est plus écouté que par égard à sa puissance passée. Et si la présidentielle de 2017 a été une humiliation sans précédent pour les socialistes, qui les a mis à genoux et qui surtout l'a vidé de ses plus grandes personnalités, l'espoir demeure de réussir, pourquoi pas, à créer la surprise en 2022. Le manque de candidats sérieux reste toutefois problématique, même si certains noms commencent à circuler. Le premier secrétaire du PS Olivier Faure, qui se montre défavorable à l'idée d'une primaire pour choisir un candidat commun à la gauche et aux écologistes à la présidentielle de 2022, lui, avance, qu'Anne Hidalgo, si elle était candidate, ferait «une excellente présidente». «En 2022 sans candidat commun, on prend le risque évident de dérouler un tapis rouge sous les pieds du duo Macron-Le Pen», alerte-t-il de nouveau dans un entretien au «Parisien», en soulignant que sa «main reste tendue» vers les écologistes également pour les régionales de 2021. Mais «ras-le-bol du "tout à l'ego"». Quel est le sens de ces combats au dernier sang contre ceux qui vous sont les plus proches», interroge-t-il à propos de l'idée d'une primaire. Il ne pense pas que ce système soit «le plus efficace», car «la sélection simultanée du candidat et du projet ne favorise pas l'émergence d'un projet commun, condition d'une dynamique victorieuse». Interrogé sur la maire de Paris, Anne Hidalgo, il dit ne pas savoir si elle sera candidate, mais note que «l'évidence c'est qu'elle ferait une excellente présidente». Il appelle toutefois à parler d'abord «projet», «et nous verrons ensuite qui peut l'incarner et conduire le bloc social et écologique à la victoire». Le PS compte dans les six prochains mois rédiger ce projet, «en lien avec la société civile» pour le présenter lors de son campus fin août à Blois, avant «un congrès de refondation» et des discussions avec des «partenaires» sur «un projet commun qui sera un contrat de gouvernement sur cinq ans». «Ensuite, nous verrons qui est en situation de conduire la campagne». «Clarification sur le productivisme», «grandes mutations écologiques, numérique, migratoire», «place des jeunes, des seniors, lutte contre les inégalités», «évolution de nos institutions» : pour Olivier Faure, le PS doit «aborder tous les sujets de front» et «ne plus se cacher derrière des ambiguïtés coupables». Reste que sa volonté d'avoir un candidat unique avec les écologistes ressemble plus à un vœu pieux au vu de la relation tendue entre le PS et EELV. Quant à Anne Hidalgo, de nombreux proches confient qu'elle pense à l'Élysée et qu'elle travaille même en coulisse pour préparer une possible candidature, mais encore faut-il pour qu'elle se lance que les sondages lui soient favorables pour ne pas finir avec un score aussi humiliant que celui de Benoît Hamon en 2017.

F. M.

Turquie

La plus haute cour juge légale la détention du mécène Kavala

Le plus haut tribunal de Turquie a jugé légale hier la détention prolongée de l'homme d'affaires et philanthrope Osman Kavala, membre important de la société civile emprisonné depuis plus de trois ans sans avoir été condamné.

La Cour constitutionnelle a estimé que la détention de M. Kavala ne représentait «pas une violation de ses droits», déboutant ainsi le mécène qui voulait faire annuler son emprisonnement, selon l'agence de presse étatique Anadolu. Ecroué depuis 2017, M. Kavala est accusé de tentative de coup d'État et d'espionnage, ce qu'il nie catégoriquement, et risque la prison à vie.

M. Kavala, une figure respectée de la société civile en Turquie, est connu pour son soutien aux projets culturels portant sur les droits des minorités, la question kurde et la réconciliation arméno-turque.

Acquitté en février lors d'un

premier procès où il était accusé d'avoir financé des manifestations anti-gouvernementales en 2013, il avait immédiatement été réplacé en détention dans le cadre d'une autre enquête liée à la tentative de coup d'État de juillet 2016. Au terme de la première audience de ce nouveau procès le 18 décembre, un tribunal d'Istanbul avait ordonné le maintien en détention de M. Kavala. Lors de cette audience, M. Kavala avait estimé que son long emprisonnement, en dépit d'un acquittement, était une forme de «torture mentale».

Les partisans de M. Kavala, qui dénoncent des accusations «absurdes», espéraient pourtant que le philanthrope serait libéré, alors que le Président Recep Tayyip Erdogan a promis le mois dernier de mener des réformes judiciaires afin de «renforcer l'État de droit». Cette affaire est devenue l'un des symboles des pressions qui se sont multipliées contre la société civile en

Turquie, en particulier depuis le putsch avorté de 2016 qui a été suivi d'une répression tous azimuts.

Le Conseil de l'Europe, dont la Turquie fait partie, a réclamé la libération de M. Kavala, en application d'une décision de la Cour européenne des droits de l'Homme estimant que son incarcération visait à le «réduire au silence». Après son maintien en détention le 18 décembre, le rapporteur du Parlement européen sur la Turquie, Nacho Sanchez Amor, avait exprimé sa «déception», estimant que la justice turque avait «manqué une nouvelle opportunité» de se conformer aux décisions de la CEDH.

Le Président Erdogan a plusieurs fois publiquement attaqué M. Kavala, l'accusant de «financer les terroristes» et d'être le «représentant en Turquie du milliardaire américain George Soros», bête noire de plusieurs dirigeants autoritaires dans le monde.



MC Oran

Bernard Casoni suspendu un mois

L'ENTRAÎNEUR du MC Oran, Bernard Casoni, exclu pour «propos injurieux portant atteinte à la dignité et à l'honneur d'une personne», a écopé d'un mois de suspension ferme (interdiction de terrain et de vestiaires), a indiqué la Ligue de football professionnel (LFP) lundi soir. Le technicien français devra en outre payer 100 000 DA d'amende. La Commission de discipline de la LFP, qui s'est réunie ce lundi, a infligé, d'autre part, deux matchs de suspension ferme au joueur du NC Magra, Meghazi Rachid, exclu

lors du match de son équipe face à l'Olympique Médéa pour «faute grave». Les joueurs Ladjabi Adnene (O.Médéa) et Sidhoum Lyes (NAHD) ont écopé chacun d'un match de suspension ferme plus 30 000 DA pour respectivement contestation de décision et cumul de cartons.

Enfin, l'AS Ain M'lila est sanctionnée d'une amende de 50 000 DA pour «mauvaise organisation» et l'USM Bel-Abbès de 20 000 DA d'amende pour «absence de l'entraîneur sur la main courante».

Liverpool

L'Egyptien Salah et le Sénégalais Mané dans le Top 5 des buteurs de l'histoire des Reds

LES INTERNATIONAUX égyptien Mohamed Salah et sénégalais Sadio Mané figurent dans le Top 5 des meilleurs buteurs de l'histoire de Liverpool en Premier League. Lors de la 15^e journée de Premier League, jouée dimanche, Sadio Mané a inscrit l'unique but de Liverpool contre West Bromwich (1-1). Bien servi par l'international camerounais Joel Matip, le capitaine de la sélection des Lions de la Teranga a réalisé un enchaînement parfait contrôlé orienté de la poitrine-reprise de

volée pour mettre Liverpool sur les bons rails. Grâce à cette réalisation, Mané a porté son total à 69 buts avec Liverpool en championnat anglais et a rejoint, en 5^e position, le Paraguayen Luis Suarez qui a inscrit le même nombre de but avec les Reds entre 2011 et 2014 avant son départ pour le FC Barcelone. Son partenaire, l'Egyptien Mohamed Salah, avec 86 réalisations, est 4^e du classement, derrière Fowler (128 buts), Steven Gerrard (120 buts) et Michael Owen (118 buts).

Handball/ Mondial-2021 (préparation) Défaite de l'EN devant la Pologne

LA SÉLECTION algérienne de handball messieurs s'est inclinée lundi devant son homologue polonaise sur le score de 24-21 (mi-temps : 11-11), dans le cadre du tournoi amical préparatoire qui se déroule à Jastrzebie-Zdroj (Pologne), en vue du Mondial-2021 en Egypte (13-31 janvier). Lors de la 1^{re} journée du tournoi, disputée dimanche, l'Algérie avait été battue par la Russie sur le score de 24 à 30. Le Sept algérien, à pied d'œuvre depuis dix jours en Pologne, pour son premier stage précompétitif, s'est imposé face à la Pologne (26-23), avant de s'incliner devant le même adversaire (24-26), pour ses deux premiers

matchs amicaux disputés les 21 et 22 décembre. Les joueurs du sélectionneur Alain Portes effectueront un ultime stage précompétitif à Manama (Bahreïn) à partir du 6 janvier, avec au menu deux matchs amicaux face à la sélection locale les 8 et 10 janvier.

Le départ pour le Caire se fera à partir de Manama le 11 janvier. Au Mondial-2021, l'Algérie fait partie du groupe F avec cotés du Maroc, du Portugal et de l'Islande.

Les Algériens débiteront le tournoi contre le Maroc le 14 janvier avant d'affronter respectivement l'Islande (16 janvier) puis le Portugal (18 janvier).

Fédération algérienne de boxe

Mourad Meziane retourne à la DTN

MOURAD MEZIANE a été nommé directeur technique national (DTN) de la Fédération algérienne de boxe (FAB), en remplacement de Brahim Bedjaoui, a-t-on appris lundi auprès de l'intéressé. «Cette décision a été prise par le ministre de la Jeunesse et des Sports qui a étudié mon recours suite à l'arrêté ayant mis fin à mes fonctions de DTN, signé le 18 décembre 2019. Une année après, je retrouve mon poste», a déclaré Mourad Meziane. «Mon objectif consiste à continuer le travail avec les sélections nationales qui préparent les championnats arabes seniors au Koweït, les JO-2020 de Tokyo ainsi que les Jeux méditerranéens-2022 d'Oran», a-t-il ajouté.

De son côté, Brahim Bedjaoui, entraîneur de la sélection militaire de boxe, occupe désormais le poste de directeur des équipes nationales (DEN), selon la même source.

En poste depuis 2009, Mourad Meziane a laissé son empreinte à la direction technique nationale en réalisant un travail en profondeur avec l'apport des staffs techniques successifs avec, à la clé, plusieurs titres et médailles au niveau africain et sur la scène mondiale. Plusieurs rendez-vous internationaux sont inscrits au programme de la sélection algérienne de boxe (seniors) dont le plus important reste les Jeux olympiques de Tokyo, prévus du 23 juillet au 8 août 2021.

Ligue des champions (2^e tour préliminaire - aller) MCA - CSS (2-0)

Le «Doyen» prend une avance et attend

Le MC Alger a pris une option pour la qualification à la phase de poules de la Ligue des champions d'Afrique de football, en dominant, lundi soir et avec la manière, les Tunisiens du CS Sfax (2-0), au stade olympique du 5-Juillet, pour le compte du 2^e tour préliminaire (aller).



Frioui et le MCA rassurent

Par Mahfoud M.

Sous une pluie battante, le Mouloudia a entamé sur de bonnes bases en monopolisant le ballon, mais sans pour autant constituer un danger sur la cage du portier tunisien Dahmen.

Avec l'absence de deux joueurs importants dans le dispositif de Neghiz, le milieu offensif Abdelmoumen Djabou, testé positif au Covid-19, et le défenseur Miloud Rebiaï, blessé, le «Doyen» n'a réussi à se procurer aucune occasion notable lors des vingt premières minutes, face à une équipe sfaxienne très bien positionnée sur le terrain. Il a fallu attendre la 28^e minute de jeu pour voir les Algérois se donner de l'air et ouvrir la marque. Le buteur maison Samy Frioui a surgi de nul part pour pousser le ballon au fond des filets, après un tir de Bensaha, mal intercepté par le portier du CSS. Désormais plus libérés, les coéquipiers

d'Abderrahmane Bourdim ont mis le pied sur l'accélérateur, en procédant par un jeu rapide à une touche de balle, ce qui leur a permis de faire le break à la 35^e, toujours grâce à Frioui, en reprenant de la tête un coup franc bien botté sur le côté gauche par le maître à jouer Bourdim. Les joueurs de l'ancien international tunisien Anis Boudjelbane, surpris par la tournure des événements, n'ont pas pu réagir, face à une défense mouloudéenne qui a bien veillé au grain. Après la pause, le CSS est revenu avec des intentions plus offensives, mais toujours sans pour autant inquiéter le portier algérois Ahmed Boutaga, rarement sollicité durant ce match. Afin d'apporter un plus à un compartiment offensif inexistant, l'entraîneur tunisien a procédé à trois changements en l'espace de douze minutes, dont celui du milieu offensif algérien Zakaria Mansouri, arrivé durant l'intersaison en provenance du MC Oran.

L'autre joueur algérien du CSS, Sabri Cheraitia, a joué l'intégralité de la rencontre. Le Mouloudia avait la possibilité de donner plus d'ampleur à sa victoire, n'était le penalty raté en fin de match (89^e) par Frioui. Les Algérois ont reculé d'un cran dans cette deuxième période, mais ont réussi à préserver leur précieuse victoire jusqu'au sifflet final de l'arbitre marocain Samir El-Kezzaz. Le milieu offensif mouloudéen Bourdim, victime d'une contracture musculaire derrière la cuisse, a cédé sa place à dix minutes de la fin. La seconde manche se jouera mercredi 6 janvier prochain au stade Tayeb-M'hiri de Sfax (15h00). L'autre représentant algérien dans cette prestigieuse compétition, le CR Belouizdad, a pratiquement assuré sa qualification pour la phase de poules, en atomisant samedi les Kényans de Gor Mahia (6-0) au stade du 5-Juillet.

M. M.

Coupe de la Confédération

L'ESS qualifiée pour les 16^{es} de finale (bis) sur tapis vert

L'ES SÉTIF a annoncé lundi, dans un communiqué, avoir reçu une correspondance de la Confédération africaine de football (CAF), l'informant de sa qualification, sur tapis vert, pour les 16^{es} de finale (bis) de la Coupe de la Confédération de football, aux dépens des Tchadiens de Renaissance FC.

«La direction du club a reçu ce lundi une correspondance, faisant état de la qualification officielle de l'équipe pour les 16^{es} de finale (bis). La décision a été prise suite au rapport du commissaire au match, ce dernier a mentionné que les portes du stade sont restées fermées devant les équipes et les arbitres», a indiqué l'Entente sur sa page officielle Facebook.

Le match comptant pour le 2^e tour préliminaire (aller) de la Coupe de la Confédération, qui devait se dérouler mercredi dernier au stade Idriss-Mahamat-Ouya de N'djamena, a été annulé en raison d'un conflit entre la Fédération tchadienne et son ministère des sports. L'actuel leader de la Ligue 1 sera fixé sur son adversaire aux 16^{es} de finale (bis), lors du tirage au sort qui devrait se dérouler le 8 janvier prochain au Caire. L'autre représentant algérien dans cette épreuve, la JS Kabylie, a réalisé une belle opération en allant s'imposer à Niamey face aux Nigériens de l'US Gendarmerie (2-1). La seconde manche est fixée aux 5-6 janvier 2021.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

El Tarf

Une personne morte carbonisée dans un incendie à Dréan

UNE PERSONNE est morte carbonisée dans un incendie qui s'est déclaré dans la nuit de lundi à mardi, ravageant quatre locaux commerciaux à la cité des 1300 logements dans la commune de Dréan, (El Tarf), a-t-on appris du chargé de la communication de la Direction locale de la Protection civile.

Le drame s'est produit aux environs de 1h30 du matin, a ajouté le lieutenant Seifeddine

Madaci, précisant que les éléments de la Protection civile, aussitôt alertés, sont intervenus pour acheminer le corps calciné de la victime, M. B., âgé de 22 ans, vers la morgue de l'hôpital pour les besoins de l'autopsie. Selon la même source, les quatre locaux commerciaux, dont deux sont à l'abandon, ont été totalement ravagés par les flammes.

M. B.

Tizi Ouzou

Saisie de près de 500 grammes de corail



UNE QUANTITÉ de près de 500 grammes de corail a été saisie hier par les éléments de la Sûreté nationale à Ouadhias, a indiqué un communiqué de la cellule de communication de la sûreté de wilaya.

«Dans le cadre de la lutte contre toutes formes de trafic, les forces de police de la brigade mobile de police judiciaire de Ouadhias ont, lors d'un contrôle routier effectué le 28 décembre 2020, procédé à l'interpellation des deux occupants d'un véhicule à bord duquel il a été découvert une quantité de 472,2 grammes de corail», a précisé la même source.

Une procédure judiciaire a été instruite à leur rencontre

pour «détention de corail brut et semi-traité, transport de corail sans autorisation justifiant sa possession, infraction à la législation de change et contrebande», toujours selon le même document.

Hamid M.

Le couturier pierre cardin Est mort



Loumis

Djalou@hotmail.com

Leurs enfants ont quitté le pays par la côte Ouest de Béjaïa

Des familles de harraga dans l'angoisse

■ Sans nouvelles de leurs enfants qui ont quitté clandestinement le pays par bateau le 17 décembre dernier via les plages de la côte Ouest de Béjaïa, des familles de harraga (migrants clandestins) se sont rassemblées devant le siège de la wilaya afin d'interpeller les autorités sur leur sort.

Par Hocine Cherfa

Les familles des 23 jeunes migrants clandestins qui auraient quitté la wilaya de Béjaïa pour se rendre en Europe, plus particulièrement en Italie, n'ont pas donné signe de vie depuis, ce qui a extrêmement angoissé leurs familles qui se posent beaucoup de questions. Ont-ils gagné les côtes européennes (italiennes ou espagnoles) ? Sont-ils morts naufragés en mer durant leur parcours ? Ont-ils été arrêtés et retenus dans un centre de rétention

pour migrants clandestins par les services de sécurité à leur arrivée en Europe ? Autant de questions qui restent sans réponses pour les parents de ces jeunes gagnés par le désespoir au point de risquer leur vie en partant à la recherche de l'Eldorado. «Aidez-nous, s'il vous plaît à retrouver nos enfants», ont demandé les parents lors de leur sit-in et également sur les réseaux sociaux auxquels les mamans inconsolables sont suspendues à la moindre information sur le sort de leur progéniture. L'un des proches d'une famille a appelé à la retenue et

demandé aux gens de cesser de diffuser ddes informations macabres et sans fondement sur les réseaux sociaux. Pour rappel, la gendarmerie avait arrêté la semaine passée quatre jeunes candidats à l'immigration clandestine, âgés entre 26 et 33 ans, natifs d'Alger, qui s'approprièrent à quitter le territoire national depuis la plage de Tirdhemet, village de Tighremt, commune de Toudja. Un bateau de marque «Yamaha», 2 700 euros, deux téléphones mobiles, des tenues imperméables ont été saisis au cours de l'opération.

H. C.

Oran

Décès d'un citoyen à l'entrée d'une sûreté urbaine

LES SERVICES de la Sûreté de la wilaya d'Oran ont indiqué, HIER, que le décès, à l'entrée de la 4^e sûreté urbaine d'Oran, d'un individu arrêté, était dû à des difficultés respiratoires, soulignant l'ouverture d'une enquête pour connaître les circonstances.

A ce titre et selon les précisions de la sûreté de la wilaya d'Oran apportées dans un communiqué, l'individu décédé, âgé de 38

ans, a été appréhendé lundi à 19h15, en compagnie d'un autre, âgé de 42 ans, par les services de police pour une affaire de trafic de psychotropes et de stupéfiants. Conduits au commissariat et juste devant l'entrée du siège, l'individu a été pris de difficultés respiratoires. Après appel de la Protection civile et des Urgences, son décès a été constaté à l'arrivée d'un médecin, ajoute le communi-

qué.

Le procureur de la République près le tribunal d'El-Othmania s'est déplacé en compagnie du médecin légiste pour constatation des faits.

Une enquête a été ouverte pour élucider les circonstances de cet incident, ajoute-t-on de même source.

L. M.

Aïn Defla

Une bande versée dans le kidnapping, le vol et les cachets falsifiés mise hors d'état de nuire

LES SERVICES de la Gendarmerie nationale ont démantelé récemment à Aïn Defla une bande criminelle de 3 personnes, versée dans le kidnapping, le vol et l'utilisation de cachets officiels falsifiés, a indiqué, lundi, le procureur de la république près le tribunal du chef-lieu de wilaya.

«L'activité répréhensible de cette bande, dont les éléments sont âgés entre 24 et 26 ans, s'étendait à nombre de wilayas du pays», a précisé Abdelkader Khouas lors d'un point de presse tenu au siège du tribunal de Aïn Defla, faisant état du recours de cette bande aux armes à feu dans l'accomplissement de ses

forfaits.

Les faits remontent à mercredi dernier lorsque trois individus furent interceptés à l'entrée de la 4^e sûreté urbaine d'Oran, d'un individu arrêté, était dû à des difficultés respiratoires, soulignant l'ouverture d'une enquête pour connaître les circonstances.

La Gendarmerie nationale a intercepté le véhicule des ravisseurs qui ont pris la fuite, avant que les gendarmes ne rattrapent, après une course poursuite, un membre de la bande, a ajouté le procureur de la République, signalant que la

fouille minutieuse dudit véhicule a permis de mettre la main sur un pistolet automatique (de calibre 8 mm) de fabrication allemande ainsi que sur des menottes.

Les deux derniers membres de la bande ont été interpellés à bord d'un véhicule immatriculé à l'étranger à hauteur d'un barrage de la Gendarmerie nationale dressé au niveau de l'une des villes de la wilaya de Béchar, après qu'ils eurent présenté de faux documents, dont celui de conseiller à la Cour suprême et de procureur général de la même instance.

Les gendarmes ont également saisi au cours de l'arresta-

tion une somme de 260 000 dinars, deux clés de voitures (Mercedes), un cachet rond portant la mention «Cour suprême, Procureur général», ainsi qu'une carte professionnelle falsifiée inhérente au grade de conseiller à la Cour suprême.

Les mis en cause ainsi que tous ceux dont l'enquête déterminera la responsabilité dans cette affaire, sont poursuivis pour le motif de «constitution de groupe de malfaiteurs pour l'accomplissement d'un crime», «kidnapping en recourant à un uniforme officiel» et «profération de menaces de mort à l'encontre d'une tierce personne préalablement violentée», a

expliqué le magistrat.

Les griefs retenus portent également sur le «vol par port d'armes à feu visible», «imitation d'un cachet officiel», «usurpation de fonction» et «faux et usage de faux», a-t-il ajouté.

Auditionné dimanche 27 décembre par le juge d'instruction de la première chambre du tribunal de Aïn Defla, l'un des accusés a été placé sous mandat de dépôt, alors que deux mandats d'amener ont été émis à l'encontre des deux autres membres de la bande, actuellement en voie de transfert du parquet de Béchar vers celui de Aïn Defla.

K. L.